

Objectif Santé & Sécurité

Prévention des risques et santé au travail

Inscrivez-vous à la lettre Objectif Santé & Sécurité : lettreOSS.drh@inserm.fr

n° 12 - MARS 2019

DOSSIER

L'INCENDIE sur le lieu de travail

LA PRÉVENTION ET VOUS
MARINA TINEL

« C'est une activité multiple qui demande beaucoup d'investissement, mais qui est passionnante. »

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Lettre Objectif santé et sécurité :
qu'en pensent les lecteurs ?



ÉDITO

Médecin de prévention de la délégation régionale issue du rapprochement des délégations Paris 6 et Paris 12, je participe à la prévention des atteintes à la santé physique et psychique du fait du travail.

Au-delà de la conduite des visites médicales, qui sont indispensables au suivi individuel des agents, mon rôle s'étend plus largement à l'analyse du travail. Pour cela, la coopération avec le réseau dynamique des préventeurs me permet d'interagir sur le terrain et d'apprécier la diversité des situations de travail. J'ai aussi pour mission d'alerter et de conseiller l'administration, les agents et leurs représentants. Par ailleurs, il est parfois nécessaire d'adapter l'activité de travail du fait de l'état de santé de l'agent et de prescrire les aménagements à mettre en place.

J'assume également une fonction de chargée de mission risques biologiques au sein du Bureau de coordination de la médecine de prévention. Dans ce cadre, je vais intégrer le groupe de travail coordonné par le Bureau de la prévention des risques, qui va s'interroger sur les actions à mener avant l'entrée d'un agent en laboratoire de confinement. Parallèlement, je vais collaborer avec les médecins d'autres tutelles à un groupe de travail à l'Institut Pasteur sur l'harmonisation du suivi médical des agents exposés aux risques biologiques.

Depuis mon arrivée à l'Inserm il y a quelques mois, j'ai pu observer que la recherche médicale est complexe, concurrentielle et extrêmement exigeante. Les contraintes techniques et organisationnelles qui en résultent peuvent être source de difficulté pour les équipes. Les évolutions actuelles encouragent la modernisation de la prévention : il est important de renforcer la prévention primaire pour éviter les situations de travail délétères et les prises en charge tardives.

Myriam Bouselham, médecin de prévention, Délégation régionale Paris 612

SOMMAIRE

P. 2 ÉDITO

QUOI DE NEUF ?

P. 3 LA PRÉVENTION ET VOUS

Marina Tinel

« C'est une activité multiple qui demande beaucoup d'investissement, mais qui est passionnante. »

P. 4 DOSSIER

L'INCENDIE

sur le lieu de travail

P. 7 RETOUR D'EXPÉRIENCE

Lettre Objectif santé et sécurité : qu'en pensent les lecteurs ?

P. 8 FOIRE AUX QUESTIONS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le rire, un outil de prévention du stress ?

AGENDA

QUOI DE NEUF ?

● Prévention des risques, l'Inserm s'engage

À travers une web série en 10 épisodes, le Bureau de coordination de la prévention des risques souhaite sensibiliser ses personnels à la prévention des risques professionnels. Nous vous invitons à suivre les péripéties d'un jeune homme sympathique, compétent, mais parfois un peu trop sûr de lui à travers ses activités quotidiennes dans un laboratoire de l'Institut. L'occasion de faire réfléchir chacun sur ses pratiques et de partager autour des thématiques abordées. Chaque structure est invitée à diffuser largement ces films, que ce soit pour l'accueil de nouveaux entrants ou de stagiaires ou encore pour illustrer des sessions de formation en prévention des risques professionnels.

Retrouvez toutes ces informations sur : <https://www.youtube.com/playlist?list=PL-525ZU55fXEwguxaACpTAAgS6waqoYHIF>

● Renouvellement des CSHSCT

Les représentants du personnel au sein des comités spéciaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CSHSCT) sont désignés librement par les organisations syndicales, proportionnellement aux résultats obtenus au niveau local aux élections du Comité technique d'établissement public de l'Institut. La durée du mandat des représentants du personnel (5 titulaires, 5 suppléants) désignés au sein des 13 CSHSCT de l'Inserm est de 4 ans, à compter du 1er février 2019.

● Équipements EPC

Le nouveau cahier des charges pour la vérification des équipements de protection collective (EPC) ventilés est en ligne. Il contient les fiches détaillées mises à jour, au regard

des dernières normes, pour les contrôles des sorbonnes et des PSM de type 2. D'autres suivront.

Retrouvez toutes ces informations sur intranet.inserm.fr > Sécurité et prévention > Santé & sécurité au travail > Prévention des risques > Équipements de protection > Équipements de protection collective (EPC)

● Fiches synthétiques

Nouvelles fiches :

- Risques et mesures de prévention liés à l'utilisation des bouteilles de gaz : présente les différents risques de cet équipement et les mesures de prévention appropriées.

- Bouteille de gaz : décrit les caractéristiques d'une bouteille de gaz.

Retrouvez toutes ces informations sur intranet.inserm.fr > Sécurité et prévention > Santé et sécurité > Prévention des risques > Risques physiques et matériels > Appareils sous pression

LA PRÉVENTION ET VOUS

MARINA TINEL

« J'APPRÉCIE TOUT PARTICULIÈREMENT LA RUBRIQUE D'OBJECTIF SANTÉ & SÉCURITÉ CONSACRÉE AUX RETOURS D'EXPÉRIENCE »

Les risques dus aux phénomènes physiques comprennent le risque électrique, le bruit, les rayonnements non ionisants, les équipements sous pression et les équipements de travail. Marina Tinel, chargée de mission risques physiques, revient pour nous sur ses activités et la prévention des risques physiques à l'Inserm.

Objectif Santé & Sécurité : Que recouvre le métier de chargé de mission ? En quoi consistent vos activités ?

Marina Tinel : Mon activité consiste à exercer une mission d'expertise et de conseil au niveau national sur les risques relatifs aux phénomènes physiques. J'assure une veille réglementaire, scientifique et technique. J'élabore des dossiers, des fiches techniques, des supports d'information ou de formation à destination des acteurs de la prévention. À la demande des conseillers de prévention, j'analyse des conditions expérimentales afin d'évaluer les risques et propose des mesures de prévention adaptées. Je pilote ou apporte mon expertise aux groupes de travail qui abordent les thématiques relatives aux risques physiques. Enfin, je participe aux formations obligatoires des personnels et des acteurs de la prévention. Comme vous voyez c'est une activité multiple qui demande beaucoup d'investissement, mais qui est passionnante.

« C'est une activité multiple qui demande beaucoup d'investissement, mais qui est passionnante. »

OSS : Quels sont les risques physiques présents à l'Inserm ? Pourquoi est-il important qu'un chargé de mission soit dédié à ce risque ?

M. T. : Les avancées techniques et scientifiques impliquent l'utilisation d'équipements de plus en plus performants (IRM, tables optiques avec sources laser puissantes, sondes à ultrasons, etc.). Ces équipements ont fait apparaître des risques qui relèvent de phénomènes physiques. De plus, comme dans toutes les structures, le risque électrique ou le bruit, concernent toutes les activités de notre institut. Par conséquent, il y a quatre ans, il est apparu nécessaire d'avoir au sein du Bureau de coordination de la prévention

des risques un chargé de mission dédié aux risques physiques.

OSS : Quelles mesures de prévention peuvent être mises en œuvre ?

M. T. : Certaines mesures de prévention, telles que, par exemple, le contrôle obligatoire des installations électriques ou le contrôle biennuel et la requalification décennale des autoclaves existaient depuis longtemps. D'autres mesures, concernant notamment les rayonnements optiques artificiels ou le bruit, ont été mises en place assez récemment. La réglementation en prévention des risques professionnels évolue selon les directives européennes. Les risques physiques sont intégrés à ces directives et

les mesures de prévention y afférant doivent donc être mises en œuvre à l'Inserm. Entre autre, je peux citer l'application de décret du 3 août 2016 qui vise à prévenir les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs exposés aux champs électromagnétiques puissants.

OSS : Existe-t-il des interactions entre les risques physiques et les autres risques ?

M. T. : Bien sûr, il existe une interaction entre les risques physiques et les autres risques. Je vais citer deux exemples, le premier concerne les gaz sous pression utilisés dans les laboratoires pour diverses applications. En fonction de la nature du gaz, il existe un risque non seulement physique, mais également chimique et/ou le risque incendie. Le deuxième exemple concerne non pas le risque mais plutôt le domaine ergonomique. Avec l'apparition des « open ou flex spaces » le risque bruit doit être de plus en plus pris en considération.



©Inserm, Marina Tinel

Marina Tinel, chargée de mission risque physique.

OSS : Pouvez-vous nous parler de ce sur quoi vous travaillez en ce moment ?

M. T. : Les thématiques sont très diversifiées. En ce moment, je suis particulièrement sollicitée sur des questions relatives au rayonnement optique artificiel et plus spécifiquement autour de tout ce qui concerne les sources laser. Je participe aussi à plusieurs groupes de travail sur des questions variées telles que l'élaboration d'une fiche synthétique qui expliquerait comment acquérir un équipement de laboratoire ou la mise en place d'un marché national pour l'achat de gaz de laboratoire.

Propos recueillis par **Stephanie Bee**



L'INCENDIE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'incendie sur les lieux de travail est un sujet d'actualité permanent. Ce dossier est consacré aux départs de feu dans les laboratoires de recherche et des moyens de prévention à mettre en œuvre. L'incendie se distingue du feu par une notion d'emballement, une croissance exponentielle.

QUELLES SONT LES ORIGINES DES DÉPARTS DE FEUX ?

ORIGINE	CAUSES	EXEMPLES
ÉLECTRIQUE 	étincelles ou arcs électriques, court-circuit et surintensités	<ul style="list-style-type: none"> • un ordinateur laissé allumé en fin de journée subit un court-circuit et prend feu ; plusieurs bureaux sont inutilisables pendant des semaines ; • une odeur de brûlé se répand dans une sorbonne ; après inspection, c'est le moteur d'extraction en toiture qui est en court-circuit suite à une mauvaise maintenance et s'apprête à prendre feu.
THERMIQUE 	surfaces chaudes, appareils de chauffage, flammes nues, travaux par point chaud, échauffements mécaniques (roulements moteurs, frictions, chocs...)	<ul style="list-style-type: none"> • un bain-marie avec une cuve en polycarbonate laissé allumé sans surveillance pendant la nuit provoque un incendie qui détruit les appareils à proximité, noirci les murs et effrite le plafond au-dessus du foyer ; • un radiateur électrique d'appoint déposé sous un bureau transmet la chaleur à une pile de sachets plastiques qui fondent et endommagent la moquette ; l'intervention rapide évite encore l'incendie.
CHIMIQUE 	réactions non maîtrisées (utilisation de produits inflammables), mélange de produits incompatibles (oxydo-réduction, polymérisation...)	<ul style="list-style-type: none"> • un mélange d'acide fluorhydrique et d'autres produits chimiques mis en déchets sous sorbonne crée une réaction exothermique qui enflamme des papiers absorbants à proximité ; les étudiants revenant de déjeuner découvrent la sorbonne en feu ; la sorbonne est endommagée mais reste fonctionnelle ; • en préparant une résine polyester, résine et durcisseur ne sont pas mélangés dans les bonnes proportions ; la réaction de polymérisation devient exothermique et met le feu au récipient en polypropylène.
COMPORTEMENTALE 	négligence, malveillance, non-respect d'interdiction de fumer	<ul style="list-style-type: none"> • un agent tente d'accélérer le réchauffement de pompes à huile avec un sèche-cheveux recouvert d'une boîte en polystyrène ; un microscope électronique MET est détruit ; • un agent se trompe d'arrivée de gaz de ville d'un bec bunsen et créer un geyser de flammes en plein TP avec les étudiants ; • un rouleau de film plastique est stocké debout, trop près d'un éclairage halogène ; le rouleau fond et prend feu, tout un couloir et deux bureaux sont détruits.
NATURELLE 	foudre, soleil, fermentation	<ul style="list-style-type: none"> • la foudre tombe et fait exploser l'armoire électrique extérieure du laboratoire ; le feu se propage via les gaines de câbles mais est arrêté par du plâtre coupe-feu ; l'agent logé sur place se réveille car il entend des craquements et découvre le hangar de stockage de balles de foin (1000m²) complètement embrasé ; Un autoéchauffement du foin humide est à l'origine de l'incendie.

DOSSIER L'INCENDIE SUR LE LIEU DE TRAVAIL



On considère que les **3 premières minutes** à partir du déclenchement d'un feu sont cruciales dans le processus de maîtrise de l'incendie.

QUEL TYPE DE DOMMAGE ?

→ **Humain** : victimes avec traumatismes physiques (asphyxie, brûlures, blessures liées à un mouvement de panique...) et psychologiques (arrêt d'activité, perte de l'outil de travail...).

→ **Matériel** : destruction d'équipements scientifiques ou techniques, d'installations, voire de bâtiments.

→ **Organisationnel** : interruption d'activités scientifique, technique et administrative, perte des données et des contrats de recherche.

→ **Environnemental** : pollution des locaux et du site (pollution des terres et des eaux), gestion des déchets du sinistre.

→ **Image** : survenue du sinistre, gestion du sinistre, impact sur des tiers (riverains).

→ **Juridique** : indemnisation assurantielle, mise en cause pénale.

QUELLE DÉMARCHE DE PRÉVENTION ?

Afin de répondre aux obligations réglementaires nous vous proposons un certain nombre de démarches de prévention adaptées au risque incendie.

→ Mesures humaines

- Informer et sensibiliser l'ensemble des nouveaux entrants.
- Désigner et former des équipiers d'évacuation (guides et serre-files) au sein du personnel.
- Établir et tester les consignes de sécurité incendie du site : réaction à avoir en cas de

départ de feu et procédure d'évacuation des occupants avec la définition précise du point de rassemblement.

→ Mesures organisationnelles

• Isoler les matériaux inflammables ou combustibles dans des lieux, des locaux ou des installations dotés d'équipement adaptés. En particulier, le stockage des gaz et des liquides inflammables (solvants, alcools...) doit se faire dans des stockages extérieurs, dans des réserves, ou des armoires sécurisées par exemple. L'hydrogène est le produit le plus inflammable que l'on peut trouver au laboratoire. Il convient de remplacer les bouteilles par des générateurs.



Local stockage produits chimiques INRA Nantes



Illustration efficacité armoire de stockage de produits inflammables

• Prendre en compte et tenir à disposition un plan pour les locaux à risque particulier qui peuvent se trouver dans le périmètre pour adapter, avec les utilisateurs, les consignes ou

préciser les actions à réaliser en cas de sinistre, par exemple : stockage de gaz, local de manipulation de sources radioactives, laboratoire de confinement L2/L3, local serveurs...

• Maintenir les circulations et les escaliers dégagés de tout encombrement qui peuvent empêcher une évacuation rapide ou empêcher l'accès aux moyens d'extinction.

• Supprimer les branchements d'appareils en cascade sur des prises multiples. Ne pas utiliser les prises fêlées ou cassées.

• Éviter le stockage de boîtes en polystyrène à proximité des sources de chaleurs ou sur les réfrigérateurs.

• Remplacer aussi lorsque cela est possible les appareils à flamme nue par des appareils électriques : par exemple pour la stérilisation des ustensiles ou les zones de manipulation microbiologique.

• Planifier et sécuriser les interventions avec travaux par point chaud.

→ Mesures techniques

• Veiller à la vérification périodique (annuelle) des installations électriques.

• Avoir les équipements électriques avec une prise de terre et dépourvus de tous câbles dénudés. Adapter les équipements électriques au niveau de risque incendie du local.

• Les dispositifs de détection et d'extinction automatique, extincteurs, trappes de désenfumage, robinet d'incendies armés (RIA) doivent être visibles, accessibles, opérationnels et contrôlés annuellement. Trois types d'extincteurs sont majoritairement disponibles en laboratoires : extincteur à eau, extincteur à CO2 et extincteur à poudre. Mais dans le cas d'un départ de feu, l'extincteur à utiliser est celui qui est la plus proche de la source.

• Un système d'alarme sonore (🔔) est obligatoire dès que 50 personnes peuvent être présentes dans le bâtiment.



PERMIS DE FEU ?

En France 30% des incendies dans les entreprises sont dus à des travaux par points chauds. Le permis de feu vise donc à encadrer les conditions de réalisation de ces opérations afin de limiter le risque de catastrophe. Il est établi dans un but de prévention contre les dangers d'incendie et d'explosion occasionnés par les travaux par point chaud (chalumeau et arc électrique notamment).

Le permis de feu est délivré par l'employeur, ayant la responsabilité de la sécurité incendie ou son représentant habilité et l'opérateur de l'entreprise intervenante. Le document doit être réévalué à chaque fois qu'un de ces éléments constitutifs a changé (environnement, procédé, nature des travaux, intervenants, etc.). **Le plus important dans un permis de feu est la visite de contrôle en fin d'intervention, afin de s'assurer qu'aucun feu couvant n'est présent et que les équipements de sécurité incendie ont été remis en service.**

🔗 <https://intranet.inserm.fr> > Sécurité et prévention > Santé & sécurité au travail > Prévention des risques > Risque incendie



INCENDIE DANS UN CENTRE DE RECHERCHE À BORDEAUX

CONTEXTE

Mercredi 28 mars 2018, vers 21h, un incendie s'est déclaré dans les locaux de l'une des équipes du Neurocentre Magendie.

Le feu d'origine électrique, probablement dû à un défaut sur un four à micro-ondes, a pris dans un local de repos. L'incendie qui a suivi a duré environ 1h.

CONSÉQUENCES

Il a entraîné des destructions partielles du local et de deux pièces adjacentes : fonte des réseaux fluides, des éléments plastiques de construction et explosion de vitrages. Il a de plus endommagé fortement la totalité du plateau de 520 m² du fait des fumées de combustion corrosives qui se sont déposées sur les mobiliers et incrustées dans les tissus et les équipements électriques et électroniques.

À ces dégâts directs dus à l'incendie, il faut ajouter ceux causés par la nécessaire intervention des secours, notamment les projections d'eau importantes.

La gestion du sinistre et de ses conséquences s'est faite en plusieurs phases :

- Dans les deux premières heures, accompagnement au plus près de l'intervention des sapeurs-pompiers : repérage des lieux de stockage de produits à risques et coupure de l'alimentation électrique du plateau.
- Le lendemain, après évaluation de la sécurité des structures : installations provisoires d'électricité et d'éclairage, de la détection incendie et réalimentation en eau afin de permettre la remise en état, qui a débuté par un déblaiement durant deux jours, suivi d'un nettoyage et une décontamination des surfaces par une entreprise spécialisée.
- Deux semaines ont ensuite été nécessaires pour évaluer totalement les dégâts. Ceux-ci se chiffrent à près de 600 000 €.
- Quatre mois enfin pour réaliser les travaux de remise en état. Débutés mi-juin, ils seront achevés début novembre.

Cet incendie a amené aux retours d'expérience suivants :

- L'absence de plan d'établissement répertorié, ainsi que des lacunes dans l'organisation de l'alerte avec l'université (consignes à jour), ont retardé l'arrivée des pompiers ;
- L'existence d'une cartographie des risques du bâtiment a facilité l'intervention rapide des secours une fois sur place : plans avec locaux avec risques particuliers et évaluation des mesures d'intervention précises ;
- La disponibilité des personnes ressources a été essentielle à la prises de décision immédiates relatives à la mise en sécurité du site et du matériel biologique, puis à l'accueil des équipes sinistrées ;
- Des gestes simples auraient permis de limiter les dégâts constatés : certaines portes étaient restées ouvertes ce qui a facilité la propagation, et les protections des appareils sensibles (bâches, capots...) n'avaient pas été replacées en partant le soir, ce qui aurait évité leur contamination par les fumées.

La solidarité de la communauté du neurocentre a été un élément déterminant de la reprise d'activité et de la continuité de la recherche. Si la délégation régionale a pu proposer des bureaux pour les personnels, plusieurs équipes de recherche ont contribué au maintien des expérimentations, notamment par le prêt de matériel.

Solidarité en cas de sinistre

Des personnels des équipes du centre se sont portés spontanément volontaires pour participer à l'enlèvement des matériels endommagés. Encadrés par les services techniques, des équipements de protection individuelle leur ont été fournis : combinaisons jetables, masques, gants de protection, gants anti-coupure.

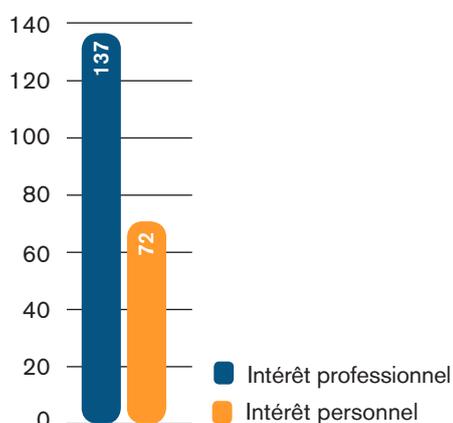
RETOUR D'EXPÉRIENCE

Comment faire progresser la prévention ?

LETTRE OBJECTIF SANTÉ ET SÉCURITÉ : QU'EN PENSENT LES LECTEURS ?

Début 2018, l'équipe éditoriale de la Lettre Objectif santé et sécurité vous a proposé de participer à une enquête de satisfaction afin de recueillir vos avis et ainsi rester au plus près de vos attentes.

1 Pourquoi lisez-vous la lettre OSS ?



Plus de 65% y trouvent un intérêt professionnels.

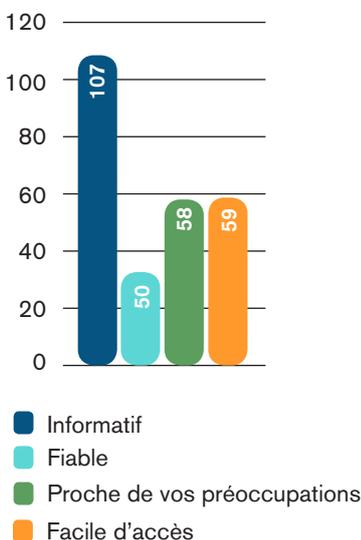
2 Quelle rubrique préférez-vous ?



- Édito
- Quoi de neuf
- Interview
- Dossier
- Retour d'expérience
- FAQ
- Le saviez-vous
- Agenda

Le dossier et le retour d'expérience apportent des réponses utiles aux pratiques quotidiennes.

3 Globalement, vous trouvez la lettre OSS ?



La lettre est une source d'information utile pour l'exercice de vos métiers.

Y a-t-il des sujets que vous souhaiteriez voir traités en particulier ?

De nombreuses suggestions ont été proposées. Parmi elles, les risques psycho-sociaux, les encarts réglementaires, les OGM, les maladies professionnelles, etc. Nous vous remercions encore pour vos réponses qui viendront enrichir le contenu de la lettre dans les numéros à venir.

La suite ?

Après avoir tenu compte de vos retours, nous avons entrepris de faire évoluer la lettre. La maquette sera légèrement épurée et le contenu enrichi afin de rester au plus près de vos attentes. Si la lettre connaît un franc succès, nous avons bien noté qu'elle est encore malheureusement mal connue d'une partie des personnels. Nous allons tout mettre en œuvre pour que sa diffusion soit plus efficace. De votre côté, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

Et comme nous sommes toujours intéressés par vos remarques et suggestions de thématiques, nous vous invitons à continuer à nous aider à enrichir les contenus en nous envoyant vos idées à lettreOSS.drh@inserm.fr

Et comme nous sommes toujours intéressés par vos remarques et suggestions de thématiques, nous vous invitons à continuer à nous aider à enrichir les contenus en nous envoyant vos idées à lettreOSS.drh@inserm.fr



FOIRE AUX QUESTIONS

CÔTÉ SANTÉ : Que doit-on mettre dans la trousse de premiers secours ?

Réglementairement, les lieux de travail doivent être équipés d'un matériel de premier secours adapté à la nature des risques, mis à disposition dans une trousse de secours et facilement accessible. Son emplacement doit faire l'objet d'une signalisation. Son contenu, fixé par le médecin de prévention en fonction de la nature des risques professionnels, doit permettre d'effectuer les premiers soins lors de la survenue d'un accident ou d'un incident sur le lieu de travail. La trousse de secours ne doit pas contenir de médicaments. En effet, seul un personnel médical peut délivrer un médicament. Il est important de prévoir un référent pour vérifier régulièrement son contenu et les dates de péremption. Elle doit contenir les éléments suivants :

- un antiseptique cutané non coloré (Dakin en cas de contact avec du sang ou un produit biologique humain),
- des compresses stériles,

- des pansements prédécoupés,
- du sparadrap hypoallergénique,
- des bandes extensibles,
- des ciseaux à bouts ronds,
- une pince à échardes,
- des gants à usage unique (à utiliser pour tout soin), une couverture de survie.

En cas d'accident ou d'incident, les sauveteurs secouristes du travail sont formés pour apporter les premiers soins, dans l'attente des secours. Vous pouvez trouver l'ensemble des conduites à tenir en cas d'accident ainsi que le contenu type de la trousse de secours en vous rendant sur l'intranet :

 www.intranet.inserm.fr, **Santé et prévention > Santé & sécurité au travail > En cas d'accident ou d'incident**

CÔTÉ SÉCURITÉ : À quelle fréquence doit-on contrôler les autoclaves ?

L'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simple modifie les périodicités des inspections et des requalifications pé-

riodiques. L'autoclave utilisé dans les laboratoires de recherche pour la stérilisation du matériel de travail, des liquides biologiques, ainsi que l'inactivation des déchets biologiques (y compris les OGM avant leur destruction) est un équipement sous pression dont l'acquisition, l'exploitation et le suivi sont régis par la réglementation et notamment par ce nouvel arrêté.

Par conséquent, l'inspection périodique, fixée auparavant à dix-huit mois, est portée à deux ans maximum pour les générateurs de vapeur et les appareils à couvercle amovible à fermeture rapide (autoclaves). Quant à la périodicité de requalification, la fréquence de ce suivi reste inchangée. Elle doit avoir lieu tous les dix ans, mais également suite à une nouvelle implantation, un changement d'exploitant ou une réparation importante. Ces deux contrôles doivent obligatoirement être réalisés par des organismes habilités.

Patricia Frot,
Marina Tinel

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le rire, un outil de prévention du stress ?

Selon Rabelais, « le rire est le propre de l'homme ». Le rire est une caractéristique de l'espèce humaine. Cette spécificité, bien que quotidienne, anodine, et réalisée de façon automatique, déclenche bien des remous. Quand nous rions, le système nerveux central et les glandes endocrines produisent des substances relaxantes et une activité musculaire se déclenche. Après l'éclat de rire vient le calme. Le rythme cardiaque baisse, la tension artérielle aussi et les muscles se détendent. Le rire permettrait aussi la libération d'endorphines cérébrales, réduisant les sensations douloureuses. Le rire est donc bien plus qu'une simple mimique faciale. Il s'agit plus largement d'un phénomène psychique et corporel. À défaut de pouvoir affirmer que le rire est un outil de prévention du stress, on peut en tout cas affirmer que le rire ne peut vous faire que du bien !



**le rire
médecin**

Cette association forme et emploie des clowns hospitaliers dans les services pédiatriques. Ses clowns ont notamment vocation à aider les enfants hospitalisés et leurs parents à dépasser leur angoisse et leur solitude.

 www.leriremedecin.org



AGENDA

22 au 24 mai 2019, Paris

Le bien-être au travail dans un monde en mutation : défis et opportunités
www.inrs-waw2019.fr/home/en

9, 10 et 11 avril 2019, Nancy

Colloque « Bruit et Vibrations au Travail »
<http://www.inrs-bvt2019.fr/>

Du 5 au 7 juin 2019, Nancy

Conférence scientifique : les risques biologiques
www.inrs-risquesbiologiques2019.fr/